



Procès-verbal de la 89e assemblée des délégués de l'ASAF du 7 juin 2024 à Thoune

Ordre du jour

1. ouverture et salutations
2. approbation de l'ordre du jour
3. élection du scrutateur
4. approbation du procès-verbal de la 88e assemblée des délégués du 29 avril 2022
5. rapport annuel 2022/2023
6. informations du comité directeur
7. comptes annuels 2022/2023 ; fixation des cotisations annuelles ; décharge du comité directeur
8. approbation du budget 2024/2025
9. élection du comité directeur
10. élection de l'organe de révision
11. lieu de l'assemblée des délégués 2026
12. informations et divers

1. ouverture et salutations

L'assemblée se déroule dans la salle d'inhumation du cimetière Schoren à Thoune. Le président, Hannes Schneider, Aarau, salue au nom du comité toutes les personnes présentes et ouvre la 89e assemblée des délégués de l'Association suisse de crémation.

2. approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

3. élection du scrutateur

Dominic Heiber de Bâle se met à disposition et est élu à l'unanimité.

Au total, 31 délégués sont présents. Ils représentent 34 voix de 19 crématoriums. La majorité absolue est de 18 voix.

4. approbation du procès-verbal de la 88e Assemblée des délégués du 29 avril 2022

Le procès-verbal de la 88e Assemblée des délégués du 29 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

5. rapport annuel 2022/2023

Le rapport annuel est disponible à l'emporter et est mis en ligne sur le site Internet.

6. informations du comité directeur

Pénurie d'énergie

La Confédération n'a pas tenu compte de l'avis de l'ASFB ou n'a pas intégré les réserves et souhaits de mise en œuvre qui y ont été exprimés.

Selon Zippora Segessenmann, responsable du bureau de l'énergie du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, les crématoriums humains et



animaux tombent juridiquement sous le coup de l'article d'exception concernant l'élimination des déchets.

L'art. 31, al. 1 et 2, let. a et b, l'art. 57, al. 1 et 4, ainsi que l'art. 60, al. 1, de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP) définissent que l'élimination des déchets avec achat de gaz ne serait pas concernée par le contingentement en cas de pénurie d'énergie. La situation est différente pour l'achat d'électricité, car ce contingentement ne comporte pas de règles d'exception. Il n'existe qu'un projet d'article 4, point 8, de l'annexe correspondante. Les textes de loi n'ont pas encore été adoptés.

D'une manière générale, ces clarifications montrent qu'il existe encore de nombreuses questions ouvertes et imprécisions sur ce sujet, qui doivent être éclaircies. Il est recommandé que chaque crématorium prenne directement contact avec son propre fournisseur d'énergie afin de discuter de la signification et de la procédure à suivre dans une telle situation.

7. comptes annuels 2022/2023

Les comptes annuels et le bilan sont présentés aux membres par Ursula Lauper, caissière. Les écarts et les évolutions ont été justifiés comme suit :

La réduction des fonds propres s'explique par la diminution des cotisations des membres au cours des quatre dernières années afin de les soulager en raison de la situation de crise. L'augmentation des coûts de la formation continue s'explique par une participation plus élevée des membres aux manifestations, ce qui est réjouissant. Dans l'ensemble, le budget a été bien établi, les écarts ne s'élevant qu'à CHF 34.00. Les deux réviseurs de Thoune, Karin Kupferschmied et Daniel Rychener, proposent à l'assemblée d'approuver les deux comptes annuels et de donner décharge à la caissière.

La proposition est approuvée par l'assemblée.

7.1 fixation des cotisations annuelles

Après une réduction réussie du capital propre, celui-ci doit à nouveau être stabilisé. Ursula Lauper explique aux personnes présentes l'évolution du capital propre en cas de cotisation inchangée ou augmentée. Les cotisations pour les années 2024 et 2025 sont approuvées telles qu'elles sont énumérées :

Montant de base:	CHF 300.00
Contribution pour la crémation humaine:	CHF 00.30
Contribution pour l'incinération des animaux:	CHF 00.04

7.2 décharge du comité directeur

La proposition des deux réviseurs de donner décharge à l'ensemble du comité est approuvée sans opposition.

8. approbation du budget 2024/2025



SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR FEUERBESTATTUNG (SVFB)
UNION SUISSE DE CREMATION (USC)
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DI CREMAZIONE (ASC)

Ursula Lauper, caissière, explique les budgets 2024 et 2025 en appliquant la cotisation des membres qui vient d'être approuvée.

Les délégués présents approuvent les budgets 2024 et 2025 présentés. Les comptes annuels sont mis en ligne sur le site internet.

9. élections du comité directeur

Départ de membres du comité directeur :

Hannes Schneider (Aarau), présidence, prend une retraite bien méritée et Silvana Pletscher (Berne), assesseur, se retire de la branche.

Proposition d'une coprésidence :

Anja Bandi (Bâle) avec Kevin Herzog (Berthoud)

Anja Bandi et Kevin Herzog sont élus à l'unanimité.

Les membres du comité Ursula Lauper (Saint-Gall), caisse, Rolf Steinmann (Zurich), assesseur et Sacha Felber (Bienne), assesseur, se présentent pour une réélection et sont confirmés à l'unanimité.

Nouveaux membres du comité : Stephanie Hartmann (Crématorium animalier Kirchberg), secrétariat et Peter Luginbühl (Rüti ZH), assesseur. Tous deux se présentent et sont élus à l'unanimité.

10. élection de l'organe de révision

Le Crématorium Rüti ZH se présente avec Peter Luginbühl et est élu à l'unanimité comme organe de révision pour les années 2024 et 2025.

11. lieu de l'assemblée des délégués 2026

Le crématorium de Rüti ZH se met à disposition pour accueillir la 90e assemblée des délégués, ce dont nous le remercions.

Le comité directeur propose de choisir Rüti comme lieu d'organisation. La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nous nous réjouissons de notre visite à Rüti. Nous vous remercions d'ores et déjà d'avoir accepté d'organiser la 90e AD de l'ASFS.

12. informations et divers

Atelier pour l'orientation de l'association

Le comité directeur a pris à cœur les suggestions des membres et s'est réuni à cet effet en janvier 2023 pour un atelier stratégique. Les membres du comité se sont penchés sur les questions suivantes : « Où en sommes-nous ? », « Où voulons-nous aller ? », « Quels sont les besoins de nos membres ? ».

Les résultats suivants sont ressortis de l'atelier :

- - La création d'un nouveau bureau n'a pas été jugée nécessaire.
- - Les structures actuelles ont été jugées bonnes.
- - La répartition des tâches entre plusieurs personnes est mise en œuvre.



- Afin d'alléger les réunions du comité directeur sur place, des réunions d'équipe fixes sont organisées chaque mois. Der Vorstand für die Jahre 2024-2028 wurde rekrutiert.

Enquête auprès des membres

Les résultats de l'enquête auprès des membres ont donné les résultats suivants : En principe, les membres sont très positifs et satisfaits de l'association et du travail du comité directeur. Néanmoins, quelques précieux apports ont pu en être tirés :

- L'actualité et la formulation du code de conduite doivent être régulièrement vérifiées.
- En ce qui concerne l'offre de formation continue, la barrière de la langue reste un problème. Il n'est pas non plus facile de trouver des thèmes pour couvrir tous les besoins. C'est pourquoi l'aide des membres est importante.
- Pour les voyages de l'association, le manque de temps est considéré comme un point critique.
- Le soutien aux intérêts économiques en matière d'achat est d'une part souhaité, mais il est en même temps critiqué en raison de la transparence qui en résulte.
- Un aperçu des valeurs des gaz d'échappement des différents cantons est souhaité.
- Le site Internet en tant que plate-forme d'information n'a pas assez de substance, car les membres n'utilisent pas suffisamment cette plate-forme pour leurs propres contributions.
- Les statuts sont jusqu'à présent en ordre.

Conclusion de l'enquête : le travail effectué au sein du comité directeur est apprécié à sa juste valeur. C'est un grand défi d'aller chercher les différents besoins et de les mettre en œuvre.

Page d'accueil

Kevin Herzog explique la zone des membres et la conception individuelle des profils et attire l'attention sur la fonction de signalement.

Adieu à Hannes par Kevin

Kevin Herzog prend congé de Hannes Schneider en le remerciant chaleureusement pour son travail de plus de 10 ans au sein du comité directeur en tant que membre et président, ainsi que pour son engagement au sein de l'association, qui lui permet de prendre une retraite bien méritée.

Save the Date

Le 14 novembre 2024, la manifestation de formation continue de cette année aura lieu à Aarau.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 5 juin 2026 à Rütli ZH.

Incitation concernant l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air

L'impulsion donnée par Kirchberg de se pencher sur la thématique d'une ordonnance fédérale sur la protection de l'air a déjà été reprise par le comité directeur et sera



SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR FEUERBESTATTUNG (SVFB)
UNION SUISSE DE CREMATION (USC)
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DI CREMAZIONE (ASC)

volontiers traitée de manière plus intensive. Le sujet n'est malheureusement pas simple, car la mise en œuvre relève de la compétence des cantons et des communes.

Stéphanie Hartmann
Secrétariat de l'ASRE